

Il n'existe pas de système cohérent pour les logiciels de traitement des demandes d'AIPRP dans les différentes institutions. Certains logiciels n'acceptent que l'information numérisée à partir de ceux-ci, ce qui signifie qu'une copie numérique doit être imprimée, puis numérisée sous forme numérique pour être acceptée par le logiciel.

Bien qu'il y ait eu une évolution dans la tenue de documents numériques, le processus s'est avéré lent, en particulier dans les grandes institutions ayant des documents dont la nature est assez délicate.

L'acquisition d'un nouveau système moderne de gestion des dossiers d'AIPRP est une option que le Secrétariat du Conseil du Trésor a envisagée. Il serait le mieux placé pour fournir des détails supplémentaires sur l'état d'avancement d'un tel projet.



There is not a consistent system for ATIP processing software across institutions. Some software only accepts information scanned directly into that particular system, meaning a digital copy needs to be printed and then scanned back into digital form to be accepted by the software.

Although there has been an evolution in digital record keeping, it has been a slow process, particularly in larger institutions with records of a certain sensitivity.

The procurement of a modern ATIP case management system is something that TBS has been considering and they would be best placed to provide additional details about the status of that project.